Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260630-2026_50-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 25 juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 18 juin deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, KOSMINE Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, D'ABOVILLE Olivier, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : DENIEL Laurent à COSQUÉRIC Marie-Françoise, DESCHAMPS Gabrielle à RIVÉ Clément, DESCHAMPS Pierre à d'ABOVILLE Olivier, GOURLAOUEN Anne à GUIFFES Morgane, WAUTERS Lisa à TUDAL Stéphane, LABBÉ Ghislaine à BOTTINEAU-BODIVIT Mylène.

****

Mme Sophie CHARRAULT a été élue secrétaire de séance.

****

2026-50 – URBANISME – Approbation de la modification n°1 du PLU

Rapporteur : Patrick PERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-36 et suivants,
Vu l'arrêté municipal n° 2025-049-URBA en date du 20 octobre 2025 engageant la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe),
Vu l'arrêté municipal n° 2026-020/URBA en date du 9 février 2026 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 mars 2026 au 20 mars 2026,
Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,
Vu l'entier dossier de modification n°1 du PLU tel qu'annexé à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission urbanisme, environnement, pêche, agriculture, conchyliculture du 15 juin 2026,

La modification n°1 du PLU vise à diversifier les activités autorisées sur un secteur de la zone portuaire afin de permettre notamment :

- L'implantation d'un centre de formation maritime,
- La réalisation de bâtiments d'une hauteur supérieure pour répondre aux exigences fonctionnelles des activités autorisées,
- L'accueil de bateaux nouvelle génération, plus volumineux et plus techniques.

Elle porte sur les points suivants :

- Transformer une partie du sous-secteur Up1 en secteur Up2 afin d'accueillir des bâtiments de plus grande hauteur.
- Adapter le règlement écrit de la zone Up.
- Modifier l'OAP 7 – site de Port-La-Forêt.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260630-2026_50-DE

Les observations émises par les services consultés et les résultats de l'enquête publique justifient que des adaptations et corrections mineures, exposées dans la note explicative des modifications annexée à la présente délibération, soient apportées au projet de modification n°1 du PLU,

Les modifications apportées au projet de modification n°1 du PLU ne remettent pas en cause son économie générale,

Les conseillers municipaux ont été informés de l'ensemble des modifications envisagées du projet de modification n°1 du PLU, la note retraçant les modifications à apporter au projet de modification n°1 du PLU à la suite de l'enquête publique et à la consultation des personnes publiques associées leur ayant été adressée avec les convocations,

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations joints à la convocation,

Le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal et annexé de la présente délibération est prêt à être adopté, conformément à l'article L.153-36 du Code de l'urbanisme.

Après avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Philippe LAVENANT), le Conseil municipal :

- APPROUVE les modifications apportées au projet de modification n°1 suite à l'enquête publique telles qu'elles sont annexées à la présente délibération,
- APPROUVE la modification n° 1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- INDIQUE que le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de La Forêt-Fouesnant, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera affichée pendant une durée d'un mois en mairie de La Forêt-Fouesnant, fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et d'une publication sur le portail national de l'urbanisme.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

La présente modification deviendra exécutoire dans les conditions définies aux articles L. 153-23 à L. 153-26 du Code de l'urbanisme.

Le Maire,
M-F COSQUÉRIC